

## Exception culturelle - Les auteurs des arts visuels interpellent la Ministre

Plusieurs millions d'images de créateurs sont pillées chaque seconde, chaque heure, chaque jour, par les moteurs de recherche, principalement Google.

Illustrateurs, graphistes, photographes, architectes, plasticiens, designers, auteurs de bandes dessinées, peintres, sculpteurs ..., tous ces auteurs et leurs ayants-droit sont victimes de ce pillage, sans autorisation préalable et sans rémunération.

Tout en estimant que ces œuvres et leurs créateurs sont dans le secteur culturel, les plus impactés par l'économie numérique, le rapport Lescure a diagnostiqué le virus en laissant le malade sans réel remède.

La communauté des créateurs de l'image fixe et des arts visuels contribue chaque jour à rendre attractifs pour le public de nombreux secteurs ou industries : la culture, l'édition, la presse, l'alimentation, les voyages, les images de notre quotidien, le luxe...

C'est une grave menace de disparition pour nombre d'entre eux et c'est le renouvellement de la création visuelle qui est en jeu.

Ils estiment qu'il est urgent de trouver une solution légale qui permettrait d'équilibrer les intérêts du consommateur et de l'utilisateur avec ceux des créateurs.

L'image fixe est une des composantes de l'exception culturelle.

Les créateurs s'étonnent que le Gouvernement réserve son combat international sur la diversité culturelle aux seules œuvres audiovisuelles et cinématographiques, dans le contexte de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange en cours d'élaboration entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Les arts visuels, comme la littérature, la musique, au même titre que le film, sont des expressions de la création ainsi qu'un secteur économique conséquent qui constituent dans leur ensemble, la diversité culturelle.

La défense de la propriété intellectuelle devrait être en soi un combat pour la France qui lui a donné naissance.

Ce message a été adressé à Madame Aurélie Filipetti, Ministre de la Culture et de la Communication dans un courrier co-signé par les organisations syndicales et professionnelles de l'image fixe et des arts visuels (\*), afin qu'elle représente l'ensemble des créateurs et défende leurs droits, tant au niveau international, européen ou national.

(\* *Alliance Française des Designers (AFD), Comité des Artistes Auteurs Plasticiens (CAAP), Groupement National des Photographes Professionnels (GNPP), Société des Auteurs des Arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF), Syndicat National des Artistes Plasticiens (SNAP), Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens (SNSP), Union Nationale des Peintres Illustrateurs (UNPI), Union des Photographes Professionnels (UPP)*

**Contact : Agnès Defaux 01.44.61.07.82 / Stéphanie Pistre 01.40.26.14.72 / 06.88.09.04.66**

